
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

5 JANVIER 2009

PROPOSITION DE RÉOLUTION

RELATIVE À LA COORDINATION DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LES POUVOIRS
PUBLICS ET LE MONDE ASSOCIATIF EN MATIÈRE DE SENSIBILISATION DES
CONSOMMATEURS AUX DANGERS DU CRÉDIT FACILE(1)

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

(1) Voir Doc. n°617 (2008-2009) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens, M. Philippe Fontaine et M. Richard Miller	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens et M. Philippe Fontaine	3
3	Amendement n°3 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens et M. Philippe Fontaine	3
4	Amendement n°4 déposé par M. Richard Miller, M. Jean-Claude Meurens, M. Philippe Fontaine et Mme Françoise Bertieaux	3

1 Amendement n°1 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens, M. Philippe Fontaine et M. Richard Miller

Le deuxième alinéa est remplacé comme suit : « Vu la crise économique et financière qui peut avoir un impact non négligeable sur les citoyens et sur leur pouvoir d'achat avec des conséquences pouvant être lourdes pour les plus fragilisés ».

Justification

Il est légitime de prendre en compte le pouvoir de l'ensemble des citoyens et d'être plus attentif encore au plus fragilisés.

2 Amendement n°2 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens et M. Philippe Fontaine

Le deuxième considérant est remplacé comme suit : « Considérant que la conjoncture économique et la crise financière actuelles doivent encourager les Gouvernements des différents niveaux de pouvoir à prendre des mesures adéquates pour soutenir le pouvoir d'achat et garantir la protection des consommateurs ».

Justification

Il semble justifié d'insister sur le rôle des gouvernements et leur collaboration pour adopter des mesures les plus adaptées possibles aux besoins de la population.

3 Amendement n°3 déposé par Mme Françoise Bertieaux, M. Jean-Claude Meurens et M. Philippe Fontaine

Le troisième considérant est remplacé comme suit : « Considérant que l'apprentissage de la valeur de l'argent auprès des enfants et des jeunes doit se faire avec des moyens adaptés à la compréhension de ceux-ci ».

Justification

Si l'apprentissage de la valeur de l'argent auprès des enfants doit être encouragée et valorisée avec intérêt, il n'en reste pas moins que cette information ou/et formation doit se faire avec des moyens adaptés à leur âge, leur degré de compréhension, leur rapport à l'argent,...

Les parents doivent donc également jouer leur rôle mais en veillant à ce que ceux-ci soient également bien outillés.

4 Amendement n°4 déposé par M. Richard Miller, M. Jean-Claude Meurens, M. Philippe Fontaine et Mme Françoise Bertieaux

Il est ajouté une quatrième recommandation :

- de faire réaliser l'étude à caractère scientifique réclamée notamment par les sociétés de diffusion des consommateurs, relative aux effets et à la suppression éventuelle de la publicité commerciale sur les antennes du service public de radio-télévision.

Justification

La publicité audiovisuelle est en effet particulièrement efficace pour convaincre les publics plus fragiles à consommer et à s'endetter.